

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - PAE des Bassins à Flot - Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des espaces publics, secteurs Bacalan et Chartrons - Attribution - Décision - Autorisation

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2011/0871 du 16 décembre 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé le lancement d'une consultation pour un accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des espaces publics des secteurs Chartrons et Bacalan, au sein du PAE des Bassins à Flot.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum évalués respectivement à 200.000€HT et à 1.000.000€HT, conduit pour une durée de neuf ans. L'ensemble du programme d'espaces publics à réaliser sur ces secteurs étant estimé à 16 925 000 € HT (valeur 2009).

Ce montage permet à la CUB de se réserver la possibilité de poursuivre en interne la conception et la réalisation de certains ouvrages. Deux types de missions pourront donc être confiés dans le cadre de chaque marché subséquent à savoir :

-une mission complète de maîtrise d'oeuvre dans les cas où le maître d'oeuvre interne n'a pas commencé les études relatives aux espaces publics (ce sera notamment le cas des placettes, places, squares et jardins)

-études préliminaires (EP)

-avant-projet (AVP)

-projet (PRO)

-assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT)

-plans d'exécution (EXE)

-direction de l'exécution des travaux (DET)

-assistance aux opérations de réception des travaux (AOR)

- ou une mission démarrant au PRO jusqu'à l'AOR: dans les cas où le maître d'oeuvre interne a réalisé les études d'avant-projet.

Lors du lancement de la consultation, certains éléments ont dû être précisés. En effet, une autre distinction dans les missions du maître d'oeuvre a été introduite : celui-ci pourra se voir confier, selon les besoins, une mission de maîtrise d'oeuvre générale, ou un rôle de

maîtrise d'œuvre complémentaire à la maîtrise d'œuvre communautaire, uniquement sur les compétences qu'elle n'exerce pas habituellement (éclairage public, espaces verts...).

Cette mission de maîtrise d'œuvre est adjointe d'une mission complémentaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation du marché de travaux du PAE des Bassins à Flot.

L'ensemble de la maîtrise d'œuvre à proprement parlé constitue la tranche ferme du marché. Deux tranches conditionnelles lui sont adjointes : l'une est dédiée à une mission d'étude et d'accompagnement en matière de réseaux, l'autre à une mise à jour de l'étude d'impact et constitution de dossier réglementaire.

Les autres dispositions décrites dans la délibération du 16 décembre 2011 restent inchangées.

La publicité a été lancée le 29 mars 2012. A la date limite de remise des offres, fixée au 15 mai 2012, 9 plis ont été enregistrés. Après analyse et complément des candidatures conformément à l'article 52.1 du Code des marchés publics, 8 candidats ont été agréés.

Le règlement de la consultation prévoit que les offres soient jugées selon les critères et la pondération suivants :

1. Qualité et pertinence de la note méthodologique proposée : 35%
2. Composition et complémentarité des moyens dédiés : 35%
3. Prix des prestations : 30%

A l'issue de l'analyse des offres, le jury réuni en date du 02 juillet 2012 a jugé l'offre du groupement EGIS, Hors Champs et Les Eclairagistes Associés, d'un montant minimum 200 000€ HT et maximum de 1 000 000€ HT, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères prévus au règlement de la consultation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la loi n°85-704 de 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP) et ses décrets d'application notamment le décret 93-1268 du 29 novembre 1993,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°2010/0136 du Conseil de Communauté du 26 mars 2010 instituant le PAE des Bassins à Flot,

Vu la délibération n°2011/0871 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2011 décidant le lancement d'une consultation pour un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des espaces publics des secteurs Chartrons et Bacalan, au sein du PAE des Bassins à Flot,

Vu le rapport d'analyse validé par le jury en date du 26 juin 2012,

Entendu le rapport de présentation :

Considérant que le groupement EGIS, Hors Champs et Les Eclairagistes Associés a produit l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de la consultation ;

DECIDE :

Article 1 :

L'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre sur les secteurs Bacalan et Chartrons des Bassins à Flot à Bordeaux est attribué au groupement EGIS, Hors Champs et Les Eclairagistes Associés pour un montant de montant minimum 200 000€ HT et maximum de 1 000 000 €HT.

Article 2 :

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer le marché avec ce prestataire.

Article 3 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur la ligne budgétaire chapitre 23, compte 2315, CRB TK00, fonction 8220 et programme HB25

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 AOÛT 2012**

PUBLIÉ LE : 7 AOÛT 2012

M. MICHEL DUCHENE